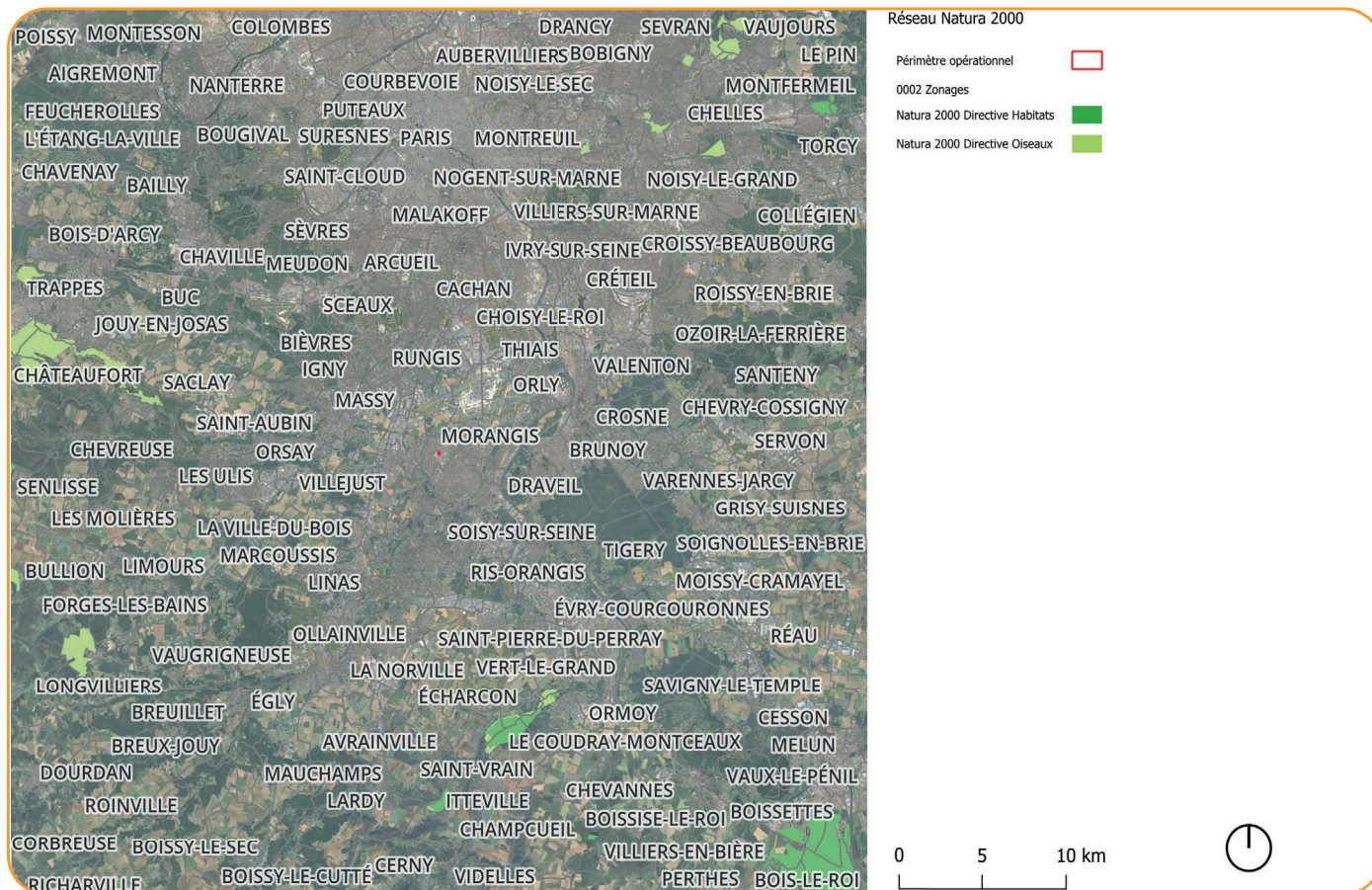


Annexe 6

Situation par rapport au réseau Natura 2000



Situation par rapport au réseau Natura 2000 (source INPN, 2025)

Les sites Natura 2000 sont des zones désignées pour assurer la protection d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire. À ce titre, tout programme ou projet susceptible d'affecter de manière notable un site Natura 2000 fait l'objet d'une évaluation de ses incidences.

Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le « Massif de Rambouillet et zones humides proches », situé à environ 17 km à l'ouest. Compte tenu de cet éloignement, de la nature du projet et de l'absence de continuités écologiques ou hydrauliques directes entre l'emprise du projet et ce site (absence de connexion fonctionnelle susceptible de véhiculer des effets), le projet n'est pas susceptible d'entraîner d'incidences notables sur les objectifs de conservation du site Natura 2000.

En conséquence, l'évaluation des incidences Natura 2000 peut s'arrêter à ce stade.

Aucune zone Natura 2000 n'est concernée par le projet